

## **CAP OBLIG SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 Mars 2026**

### **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 Mars 2026**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société CAP OBLIG SICAV pour la période allant du 1er janvier au 31 Mars 2026, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 26 483 531 DT et un résultat net de la période de 417 993 DT.

#### ***I. – Rapport sur les états financiers***

##### ***intermédiaires : Introduction :***

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société CAP OBLIG SICAV, comprenant le bilan au 31 Mars 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

##### ***Etendue de l'examen limité :***

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

##### ***Conclusion :***

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société CAP OBLIG SICAV arrêtés au 31 Mars 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Paragraphes d'observation :**

Nous attirons l'attention sur :

- La note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « CAP OBLIG SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.  
Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

**II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

- Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Mars 2026 s'élève à 4 770 501 DT, 18.01%% de l'actif de la société CAP OBLIG SICAV, soit 1,99 % au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.
- La valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 21 713 023 au 31 Mars 2026, et représente une quote-part de 81.99% % de l'actif de la société CAP OBLIG SICAV, soit 1,99 % au-dessus du seuil 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 14 Mai 2026

**Le Commissaire aux Comptes :**

**F.M.B.Z KPMG TUNISIE**

**Emna RACHIKOU**

**BILAN**  
**ARRETE AU 31/03/2026**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

En TND	Note	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>AC1 - Portefeuille titres</b>				
AC1a		16 713 023 0	28 813 837 1 971 255	23 206 726 0
AC1b	4.1	16 713 023	26 842 582	23 206 726
<b>AC2 - Placements monétaires et disponibilités</b>				
AC2a	4.4	9 770 501 6 974 757	9 733 239 8 436 361	5 738 804 0
AC2b		2 795 744	1 296 878	5 738 804
<b>AC3 - Créances d'exploitation</b>				
		-	-	-
<b>AC4 - Autres actifs</b>				
		7	-	7
<b>Total Actif</b>		<b>26 483 531</b>	<b>38 547 075</b>	<b>28 945 537</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA1 - Opérateurs créditeurs</b>				
PA1	4.5	26 527	29 154	26 786
<b>PA2 - Autres créditeurs divers</b>				
PA2	4.6	2 743	5 873	3 983
<b>Total Passif</b>		<b>29 271</b>	<b>35 027</b>	<b>30 769</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP1 - Capital</b>				
CP1	4.7	24 517 782	35 771 833	27 201 220
<b>CP2 - Sommes distribuables</b>				
CP2a		1 936 479 1 543 570	2 740 215 2 186 537	1 713 549 141
CP2b		392 909	553 678	1 713 408
<b>Actif Net</b>		<b>26 454 261</b>	<b>38 512 048</b>	<b>28 914 768</b>
<b>Total Passif et Actif Net</b>		<b>26 483 531</b>	<b>38 547 075</b>	<b>28 945 537</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**POUR LA PERIODE DU 01/01/2026 AU 31/03/2026**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<b>En TND</b>	<b>Note</b>	<b>Période du 01/01/2026 au 31/03/2026</b>	<b>Période du 01/01/2025 au 31/03/2025</b>	<b>Période du 01/01/2025 au 31/12/2025</b>
<b>PR1 Revenus du Portefeuille Titres</b>	<b>4.2</b>	<b>412 365</b>	<b>482 594</b>	<b>1 858 832</b>
- PR1a Dividendes		-	-	-
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		412 365	482 594	1 858 832
<b>PR2 Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.3</b>	<b>55 033</b>	<b>163 285</b>	<b>491 222</b>
<b>Total Revenus des Placements</b>		<b>467 397</b>	<b>645 879</b>	<b>2 350 054</b>
<b>CH1 Charges de gestion des placements</b>	<b>4.8</b>	- 60 019	<b>-83 687</b>	<b>-300 334</b>
<b>Revenus Nets des Placements</b>		<b>407 378</b>	<b>562 192</b>	<b>2 049 720</b>
<b>CH2 Autres charges</b>	<b>4.9</b>	- 7 985	<b>-11 633</b>	<b>-40 142</b>
<b>Résultat d'Exploitation</b>		<b>399 393</b>	<b>550 559</b>	<b>2 009 578</b>
<b>PR4 Régularisation du résultat d'exploitation</b>	-	6 485	3 119	-296 170
<b>Sommes distribuables de la Période</b>		<b>392 909</b>	<b>553 678</b>	<b>1 713 408</b>
<b>PR4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>6 485</b>	-	<b>296 170</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		-	22 010	70 975
Frais de négociation de titres		-	-	-
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		18 600	7 138	21 000
<b>Résultat Net de la Période</b>		<b>417 993</b>	<b>579 707</b>	<b>2 101 553</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
POUR LA PERIODE DU 01/01/2026 AU 31/03/2026  
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b>En TND</b>	<b>Période du 01/01/2026 au 31/03/2026</b>	<b>Période du 01/01/2025 au 31/03/2025</b>	<b>Période du 01/01/2025 au 31/12/2025</b>
<b>AN1</b> <b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>417 993</b>	<b>579 707</b>	<b>2 101 553</b>
AN1a - <u>Résultat d'exploitation</u>	399 393	550 559	2 009 578
AN1b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-	22 010	-29 686
AN1c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	18 600	7 138	121 662
AN1d - Frais de négociation de titres	-	-	-
<b>AN2 - <u>Distributions de dividendes</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-1 805 196</b>
-	-	-	-
<b>AN3 - <u>Transactions sur le capital</u></b>	<b>-2 878 185</b>	<b>-623 029</b>	<b>-9 936 959</b>
-	-	-	-
<b>AN3a <u>Souscriptions</u></b>	<b>319 566</b>	<b>5 496 377</b>	<b>44 439 455</b>
CSS Capital	299 238	5 137 415	42 559 624
RSND S Régularisation des sommes non distribuables	924	2 338	50 826
RSD Régularisation des sommes distribuables	19 405	356 624	1 829 006
<b>AN3b <u>Rachats</u></b>	<b>-3 197 751</b>	<b>-6 119 406</b>	<b>-54 376 415</b>
CSR Capital	- 2 993 001	-5 727 620	-51 774 998
RSND R Régularisation des sommes non distribuables	- 9 198	-2 175	-58 936
RSD Régularisation des sommes distribuables	- 195 552	-389 611	-2 542 481
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>	<b>- 2 460 191</b>	<b>- 43 322</b>	<b>- 9 640 602</b>
-	-	-	-
<b>AN4 - <u>Actif net</u></b>			
AN4a Début de période	28 914 768	38 555 370	38 555 370
AN4b Fin de période	26 454 261	38 512 048	28 914 768
<b>AN5 - <u>Nombre de Parts</u></b>			
AN5a Début de période	261 798	350 766	276 789
AN5b Fin de période	235 872	345 068	261 798
<b><u>Valeur liquidative</u></b>	<b>112.155</b>	<b>111.607</b>	<b>110.447</b>
<b>AN6 - <u>Taux de rendement annualisé (%)</u></b>	<b>6.27%</b>	<b>6.23%</b>	<b>6.25%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

CAP OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 18 septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 27 novembre 2000.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 03 décembre 2001 sous le n° 01.434.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « UNION CAPITAL » (ex. COFIB CAPITAL FINANCES). Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

### 2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2026 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 3-2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une

base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société CAP OBLIG SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société «CAP OBLIG SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3-3 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31 Mars 2026 de bons de trésor assimilables, titres OPCVM et d'obligations.

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2026 à 16 713 023 DT et se répartit comme suit :

Code ISIN	Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de l'Actif Net
	<b>Obligations et Valeurs assimilées</b>	<b>189 000</b>	<b>16 030 000</b>	<b>16 713 023</b>	<b>63.18%</b>
	<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>145 000</b>	<b>13 800 000</b>	<b>14 409 140</b>	<b>54.47%</b>
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT T2 2022 CB	5 000	400 000	423 692	1.60%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT T3 2022 CB	20 000	1 600 000	1 664 592	6.29%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CB	30 000	3 000 000	3 158 544	11.94%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 22 T4 9.40%	10 000	800 000	822 088	3.11%
TNVE955M6R90	EMP NAT T3 2023 CB	80 000	8 000 000	8 340 224	31.53%
	<b>Emprunts de Sociétés</b>	<b>44 000</b>	<b>2 230 000</b>	<b>2 303 883</b>	<b>8.71%</b>
TN0007310535	HL 2022-01	10 000	200 000	200 296	0.76%
TN0002101996	TLF 2021-1	2 000	40 000	42 986	0.16%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2	9 000	720 000	752 479	2.84%
TN0002102101	UIB 2009-1	2 500	50 000	51 654	0.20%
TN0007310469	WIFAK INTBK 2022-2	3 000	120 000	121 728	0.46%
TNDE9EH7SA12	AMEN SUB 2023-2	10 000	600 000	620 088	2.34%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	2 500	200 000	202 904	0.77%
TN0007310428	ATL 2023-2	5 000	300 000	311 748	1.18%
	<b>Titres OPCVM</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>
	<b>Total</b>		<b>16 030 000</b>	<b>16 713 023</b>	<b>63.18%</b>

Les titres ayant connu des mouvements au cours du premier trimestre 2026 se présentent comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01/01/2026	Acquisition	Remboursement ou Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31/03/2026
	<b>Obligations et Valeurs assimilées</b>	<b>200 000</b>	-	<b>200 000</b>	-	-	<b>3 000 000</b>
	<b>Emprunts d'Etat</b>	-	-	-	-	-	<b>3 000 000</b>
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CB	9 000 000	-	6 018 600	<b>6 000 000</b>	<b>18 600</b>	3 000 000
	<b>Emprunts de Sociétés</b>	<b>200 000</b>	-	<b>200 000</b>	-	-	-
TN0003400660	AMEN BANK 2020-3	200 000	-	200 000	-	-	-
	<b>Titres OPCVM</b>	-	-	-	-	-	-
							-
	<b>Total</b>	<b>200 000</b>	-	<b>200 000</b>	-	-	<b>3 000 000</b>

#### 4.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01 janvier 2026 au 31 Mars 2026 totalisent 412 365 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2026 au 31/03/2026	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Revenus des Emprunts de Sociétés	-410 262	79 410	41 546
Revenus des Emprunts d'Etat	822 626	403 184	1 817 286
<b>Total</b>	<b>412 365</b>	<b>482 594</b>	<b>1 858 832</b>

#### 4.3 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 55 033 DT pour la période allant du 01 janvier 2026 au 31 Mars 2026 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre du premier trimestre 2026.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du 1/10/2026 au 31/03/2026	Période du 1/10/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Revenus des placements à terme	25 627	19 950	123 029
Revenus des certificats de dépôts	29 406	143 335	368 193
<b>Total</b>	<b>55 033</b>	<b>163 285</b>	<b>491 2</b>

#### 4.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31 mars 2026 à 6 974 757 DT.

Le détail des placements monétaires à la date du 31 mars 2026 est présenté au niveau du tableau suivant :

Code ISIN	Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de l'Actif Net
	<b>Placement à terme</b>	<b>1 999 657</b>	<b>2 000 023</b>	<b>7.56%</b>
	PL AMEN BANK 6.6% 50J	1 999 657	2 000 023	7.56%
	<b>Certificat de Dépôt</b>	<b>9 445 323</b>	<b>4 974 734</b>	<b>18.81%</b>
TNDKSF003SB4	CD UNIFACT CAP 08/02/2026 30J	994	-	0.00%
TN E5SURXYVP6	CD UNIFACT CAP 05/02/2026 10J	998	-	0.00%
TNFHXM5M0VP9	CD UNIFACT CAP 27/03/2026 50J	991	-	0.00%
TNFYQHLLFXUL5	CD UNIFACT CAP 31/03/2026 50J	1 487	-	0.00%
TNU3PMSSTL57	CD ATB 10/04/2026 10J	2 496	2 496 512	9.44%
TNH2T4NUFUM0	CD UNIFACT 20/05/2026 50J	2 477	2 478 222	9.37%
	<b>Total</b>	<b>11 444 979</b>	<b>6 974 757</b>	<b>26.37%</b>

#### 4.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire UNION CAPITAL (ex. COFIB CAPITAL FINANCES).

Elle s'élève au 31 Mars 2026 à 26 527 DT contre 26 786 DT au 31 décembre 2025.

#### 4.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Retenue à la Source	4 509	1 636	4 509
TCL à payer	-4 038	970	-3 042
Redevances CMF	2 273	3 266	2 517
<b>Total</b>	<b>2 743</b>	<b>5 872</b>	<b>3 984</b>

#### 4.7 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 Janvier 2026 au 31 Mars 2026 s'élève à - 2 460 508 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(2 683 438)
Variation de la part Revenu	222 930
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>(2 460 508)</b>

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2026 se détaillent comme suit :

Désignation	Capital au 01/01/2026	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/03/2026
Montant	27 201 220	319 566	- 3 197 751	24 323 035
Nombre de titres	261 798	2 880	28 806	235 872
Nombre d'actionnaires	258	1	28	231

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 31/12/2025. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2026 au 31/03/2026).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/03/2026
Capital sur la base part de capital de début de période	24 507 456
Variation des +/- values potentielles sur titres	0
+/- values réalisées sur cession de titres	18 600
Frais de négociation de titres	0
Régul des sommes non distribuables de la période	-8 274
<b>Capital au 30/03/2026</b>	<b>24 517 782</b>

#### 4.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2026 au 31/03/2026	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/10/2025 au 31/12/2025
Rémunération du gestionnaire	60 019	83 687	300 334
<b>Total</b>	<b>60 019</b>	<b>83 687</b>	<b>300 334</b>

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et UNION CAPITAL (ex. COFIB CAPITAL FINANCES), prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du premier trimestre 2026 s'élève à 60 019 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « UNION CAPITAL » (ex. COFIB CAPITAL FINANCES).

#### 4.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL ainsi que les autres impôts et taxes. Il se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2026 au 31/03/2026	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Redevance CMF	6 725	9 376	33 650
Impôts et Taxes	-	404	451
TCL	1 260	1 629	5 815
Charge pension livrée	-	-	-
Services bancaires et assimilés	-	224	226
<b>Total</b>	<b>7 985</b>	<b>11 633</b>	<b>40 142</b>